



# La force de proposition

Le 11 juillet 2022

Fédération Finances

## Accord ministériel télétravail : né un 11 juillet !

Le président de la CGC Finances a signé ce 11 juillet le 1er accord collectif du MEFSIN depuis la réforme du dialogue social relative à la négociation et aux accords collectifs dans la fonction publique. Soit 11 ans après le dernier accord : le plan égalité professionnelle femmes/hommes, accord que la CGC avait également signé le 8 avril 2011.

Notre titulaire CGC au Comité Technique Ministériel a participé à l'ensemble du cycle de négociations aboutissant à cet accord.



### CET ACCORD, PORTE SUR LA MISE EN ŒUVRE DU TÉLÉTRAVAIL AU SEIN DES MINISTÈRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS.

Si le télétravail est devenu la norme pour presque la moitié des agents du MEFSIN, cet accord le rend normé sur l'ensemble du ministère.

Il a force réglementaire et s'applique dès sa signature pour tous les agents.



C'est un contrat administratif faisant naître des droits et des obligations juridiques.

Les dispositions contenues dans cet accord précise, complète ou décline l'accord collectif inter-fonction publique du 13 juillet 2021 et les engagements des différentes directions du ministère.

Cet accord est assorti, dès sa signature, d'un fonds d'accompagnement au télétravail (FDAT) créé au niveau ministériel et doté de 3 millions d'euros .

Le FDAT servira à financer des actions de formation, des études d'impacts, à repenser les collectifs de travail, à compléter les équipements individuels et ergonomiques des agents.

Il appartient maintenant aux directions de décliner cet accord sur les 4 thématiques suivantes :

- Lieux d'exercice (notamment les tiers-lieux) et modalité d'organisation du télétravail
- Equipement des télétravailleurs
- Droit à la déconnexion
- Rôle du référent télétravail

